



L'arbitre

Son statut :

- Licencié joueur à la FFHB dans la base arbitrale (une licence dirigeante ne permet pas d'arbitrer)
- Assume une fonction d'officiel

Avant la rencontre :

- Va se présenter auprès du responsable de salle pour la mise à disposition du vestiaire arbitre ainsi que pour l'indemnité
- S'inscrit sur la feuille de match
- Vérifie la feuille de match électronique (FDME) (décocher les cases de non-identité vérifiée)
- Verrouille la FDME
- Echange avec les officiels de table (se mettre d'accord sur le fonctionnement) et les officiels responsables
- Vérifie l'état des filets (bien accrochés et non-troués)
- S'échauffe
- Tire au sort du ballon et du terrain ; donne les consignes aux capitaines d'équipe
- Met en place protocole d'avant-match

A la fin de la rencontre :

- Met en place le protocole d'après-match
- Demande aux officiels responsables s'il y a d'éventuelles blessures et/ou observations
- Echange avec les officiels de table et officiels responsables et leur fait signer la FDME
- Signe la FDME, en dernier

Mis à jour le 11 Juin 2020.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE HANDBALL DU MAINE-ET-LOIRE

**Maison des Sports
7, Rue Pierre de Coubertin
BP 43527 - 49130 Les Ponts-de-Cé**

**02.41.79.49.66
6249000@ffhandball.net
www.handball49.fr**